

Au cas où vous les auriez manqués le [récapitulatif des relevés de notes](#).

Le pouvoir et la maîtrise de la statistique

- Selon le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, dans un entretien au *Parisien* (*Le Monde*, le 20 juillet), l'épidémie de Covid-19 ne cessait de croître avec un taux d'incidence repassé au-dessus du seuil fatidique [en quoi on ne saura pas] des cinquante cas positifs pour 100 000 habitants — « en augmentation de 80 % sur une semaine, du jamais vu depuis le début de la crise ». Il est certain qu'annoncer cela a des personnes peu au fait des statistiques fait de l'effet puisque plus la courbe des personnes contaminées chute (c'est bien la moindre des choses vues les mesures prises((- Le taux national était redescendu de 365/100 000 la semaine du 25 mars-2 avril 2021 à 20 fin juin pour remonter à 206 la semaine du 20-26 juillet... soit 0,2 % (*Le Monde*, le 31 juillet-1^{er} août).))), plus le taux d'incidence sera haut, s'il y a une reprise de l'épidémie. D'autant plus que l'on ne nous spécifie même plus le type de contamination dont il s'agit à part le fait qu'elle toucherait surtout les jeunes peu vaccinés puisqu'on les a d'emblée écartées de la vaccination, mais finalement peu hospitalisés et en contact avec des « vieux » vaccinés en plus grand nombre. Le même Gabriel Attal oppose dans son entretien au *Parisien* une « frange capricieuse et défaitiste, très minoritaire, qui se satisferait bien de rester dans le chaos et l'inactivité » à une France « laborieuse et volontariste, qui veut mettre le virus derrière elle et travailler » (*ibid.*). Quand on pense que les patrons ont du mal à faire revenir leurs troupes du télétravail cette soudaine morale du travail fait sourire.

- De toutes les divisions mises en évidence par le sondage de l'European Council on Foreign Relations, la plus flagrante — à la fois entre les pays européens et à l'intérieur des sociétés — est d'ordre générationnel. Ce sont en effet les jeunes Européens qui se sentent avant tout victimes de ce virus censé menacer les personnes âgées. Près des deux tiers des personnes interrogées de plus de 60 ans disent ne pas avoir été personnellement affectées par la crise du coronavirus, alors que la majorité des moins de 30 ans se sent gravement affectée. Et, alors que, dans la plupart des cas, les jeunes gens ne voient pas le virus comme une menace pour leur vie, ils vivent collectivement la pandémie comme une menace existentielle pour leur mode de vie. Dans de nombreuses sociétés, beaucoup de jeunes ont le sentiment que leur avenir a été sacrifié pour protéger leurs parents et leurs grands-parents (*Le Monde*, le 2 septembre 2021). Dans le même ordre d'idées, L'Independent Evaluation Office (IEO), le département du FMI chargé d'évaluer ses propres activités, a voulu comprendre, dans un rapport diffusé le 9 septembre et passé inaperçu, pourquoi ses prévisions de croissance étaient si optimistes pour les pays en crise. Les erreurs d'appréciation ne sont pas que techniques. « Le personnel du Fonds peut être incité à valider des projections de croissance

irréalistes, qui permettent de combler des écarts budgétaires et entraîner un avis favorable sur la viabilité de la dette, tout en espérant convaincre les autorités d'avancer sur des réformes difficiles », est-il écrit. Les auteurs du rapport citent la Lettonie, qui a reçu en 2008 — lorsque Dominique Strauss-Kahn dirigeait le fonds — une aide contre la mise en place d'un plan d'austérité sévère. « Les services du FMI prévoyaient une contraction du PIB comprise entre 6 % et 8 % en 2009, à cause de statistiques indiquant une récession sévère, mais ils ont donné leur accord à un programme prévoyant un recul de 5 %, car les autorités considéraient leurs estimations trop pessimistes », relèvent-ils. Cette année-là, la contraction a atteint... 14 %. Autre pays, autre crise : la Jamaïque. Les économistes du FMI chargés de négocier un plan d'aide reconnaissent que « les prévisions de croissance à moyen terme étaient probablement trop optimistes ». Ils notent cependant qu'« il aurait été compliqué d'obtenir un soutien national pour un programme dont les projections de croissance à moyen terme étaient encore plus faibles » (*Le Monde*, le 10-11 octobre).

- Un repli stratégique. Sanofi estime que son vaccin à ARN messenger arriverait trop tard sur le marché, alors que ses rivaux dans le domaine sont déjà bien installés. En effet, l'américain Pfizer, avec son partenaire allemand BioNTech, et la biotech Moderna devraient livrer, à eux trois, plus de 4 milliards de doses pour la seule année 2021, et bien davantage en 2022. (*Le Monde*, le 30 septembre). Devant une telle production de doses, on comprend mieux pourquoi on nous promet déjà la troisième dose « quoiqu'il en coûte ».

- Abdenmour Bidar philosophe, spécialiste des religions et de la laïcité s'interroge sur le rapport entre proportionnalité des mesures sanitaires et l'atteinte éventuelle aux libertés qui interviendrait dès qu'il y a disproportion. Il estime que l'État informe en communiquant en permanence sur les chiffres, comme celui du taux d'incidence. Mais suffit-il de dire que celui-ci atteint tel ou tel niveau « alarmant » ? Ou bien, là encore, la notion de proportion devrait-elle intervenir ? Il s'agirait, par exemple, de préciser quelle proportion de la population est touchée lorsqu'on a, comme actuellement, un taux d'incidence moyen de 189 au niveau national, et supérieur à 500 dans certains départements, selon les chiffres publiés le 24 juillet par Santé publique France. Ce taux étant établi pour 100 000 personnes, cela signifie que la proportion de personnes contaminées est comprise entre 0,189 % et 0,5 % de la population. Pourquoi ce pourcentage n'est-il jamais mobilisé ?

- Plusieurs anciens dirigeants de la Banque mondiale, dont l'actuelle patronne du Fonds monétaire international (FMI) Kristalina Georgieva, ont fait pression sur leurs équipes pour manipuler les données d'un classement annuel des économies mondiales et céder ainsi à la pression de la Chine, selon un audit commandé par l'institution installée à Washington et publié jeudi 15 septembre. En écho à l'audit qui évoque une « ambiance de terreur et

d'intimidation » au sein de l'équipe chargée du rapport « Doing Business », Paul Romer pointe du doigt une « culture faite de menaces et de malhonnêteté où les managers jouissent d'une impunité totale ». Au même moment, c'est-à-dire entre mi-2017 et juin 2018, l'institution se trouvait dans une situation délicate. Elle devait mener des « négociations sensibles sur l'augmentation de son capital », peut-on lire dans le rapport d'audit, alors qu'un « acteur-clé », que l'on devine être les États-Unis de Trump, voulait se désengager de l'institution, obligeant les autres membres à augmenter leurs contributions. La Chine est le troisième actionnaire de la Banque mondiale après les États-Unis et le Japon et elle a donc fait jouer son lobbying pour améliorer ses performances en incluant, par exemple, les résultats de Hong-Kong (*ibid.*).

- En France, le gouvernement vient de présenter son « bilan redistributif » selon lequel le pouvoir d'achat n'aurait fait qu'augmenter depuis 2017. Pour le journal *Libération*, le 11 octobre, il s'agit bien plutôt d'un tour de passe-passe gouvernemental, ce dernier basant son argumentation sur des chiffres en pourcentages (valeurs relatives) et non en valeurs absolues. Selon les propres calculs de *Libération*, seulement 6,5 % des gains liés aux mesures budgétaires auraient profité aux plus démunis contre 22 % pour les plus aisés. Une partie de la différence de résultats tient dans le fait que le gouvernement insiste beaucoup sur les baisses d'impôts (comme, par exemple, une taxe d'habitation que les pauvres ne payaient pas la plupart du temps) et peu sur l'augmentation du coût de la vie sur les produits de première nécessité et l'énergie. Il faut noter aussi qu'une partie de la « redistribution » Macron n'a pas été le fruit d'une ligne politique plus sociale, mais a constitué une réponse partielle au mouvement des Gilets jaunes (annulation de l'augmentation de la CSG pour bas salaires et retraités ; défiscalisation des HS, augmentation de la prime d'activité).

Conclusion de l'enquête de *Libération* : le gouvernement a plus distribué que redistribué.

- Allemagne : le passage de 30 à 40 membres, sur le modèle du CAC français, transforme le visage de l'indice boursier de référence. Ces dernières années, les critiques intérieures s'étaient multipliées sur le fait que le DAX ne représentait que la « vieille économie » de l'ouest et du sud du pays — l'automobile, la chimie, l'énergie et la banque —, ignorant les succès des jeunes pousses numériques que la conception allemande, traditionnellement industrialiste, a du mal à considérer comme une source d'enrichissement. Dès lundi 20 septembre, trois anciennes start-ups issues de l'écosystème berlinois seront représentées. Outre les start-ups berlinoises, trois nouveaux entrants sont des entreprises spécialisées sur les secteurs en croissance des biotechnologies (Qiagen) et technologies médicales, comme Sartorius et Siemens Healthineers, indépendant de Siemens depuis 2018. L'équipementier sportif Puma et le fabricant d'arômes Symrise comptent aussi parmi les nouveaux membres.

(*ibidem*)

- Après « Lux Leaks » en 2014, les « Panama Papers » en 2016, les « Paradise Papers » en 2017, les révélations des « Pandora Papers », issues d'une nouvelle fuite de 12 millions de documents provenant de la finance offshore, montrent à quel point les plus fortunés continuent d'échapper à l'impôt. Contrairement à ce qui est parfois avancé, aucun indicateur fiable ne permet de dire que la situation se soit améliorée au cours des dix dernières années. Avant l'été, le site Pro-Publica avait révélé que les milliardaires américains ne payaient quasiment aucun impôt par comparaison à leur enrichissement et à ce que paie le reste de la population. D'après *Challenges*, les 500 premières fortunes françaises ont bondi de 210 milliards d'euros, à plus de 730 milliards, entre 2010 et 2020, et tout laisse à penser que les impôts acquittés par ces grandes fortunes (information somme toute assez simple, mais que les pouvoirs publics se refusent toujours à publier) ont été extrêmement faibles. Le problème de fond est que l'on continue, en ce début du XXI^e siècle, à enregistrer et à imposer les patrimoines sur la seule base des propriétés immobilières, en utilisant les méthodes et les cadastres mis en place au début du XIX^e siècle.

En mettant en place un cadastre centralisé pour tous les biens immobiliers, aussi bien pour les logements que pour les biens professionnels (terres agricoles, boutiques, fabriques, etc.), la Révolution française a ainsi institué dans le même geste un système d'imposition reposant sur les transactions (les droits de mutation toujours en vigueur aujourd'hui) et surtout sur la détention (avec la taxe foncière). Or, ce système d'enregistrement et d'imposition des patrimoines n'a quasiment pas bougé depuis deux siècles, alors même que les actifs financiers ont pris une importance prépondérante. Les pouvoirs en place partent du principe qu'il serait impossible d'enregistrer les patrimoines financiers. Il ne s'agit pas ici d'une impossibilité technique, mais d'un choix politique : on a choisi de privatiser l'enregistrement des titres financiers (auprès de dépositaires centraux de droit privé, comme Clearstream ou Eurostream) puis de mettre en place la libre circulation des capitaux garantie par les États, sans aucune coordination fiscale préalable. Les « Pandora Papers » rappellent aussi que les plus fortunés parviennent à éviter les impôts sur leurs biens immobiliers en les transformant en titres financiers domiciliés offshore, comme le montre le cas des époux Blair et de leur maison à 7 millions d'euros à Londres (400 000 euros de droits de mutation évités) ou celui des villas détenues sur la Côte d'Azur via des sociétés-écrans par le premier ministre tchèque Andrej Babis.

Dans la série qui pourrait s'intituler « sans commentaire »,

mais on en fera quand même

- Fin avril 2021, Macron avait déclaré : « Le passe sanitaire ne sera jamais un droit d'accès qui différencie les Français. Il ne saurait être obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas, ou pour aller chez des amis. »
- « Aucun acte médical ni aucun traitement ne peuvent être pratiqués sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. » (Loi Kouchner du 4 mars 2002.) Le vaccin sera-t-il bientôt obligatoire ? Bernard Kouchner, ancien ministre de la Santé, a déclaré le 11 juillet 2021 : « Croyez-moi, ça sera fait. » Il s'est montré très ferme envers les derniers réticents à la vaccination : « Ceux qui, face à ce virus, choisissent de "se battre" individuellement sont, sinon des déserteurs, du moins des alliés du virus. La vaccination n'est pas un sujet personnel. La refuser, c'est une trahison. Il faudra une loi ! »
- D'après le quotidien régional *Le Progrès*, le 15 août, le vaccin anti-covid sera obligatoire pour les salariés de Google et Facebook qui se voient ordonner un « présentiel » d'au moins trois jours par semaine (le virtuel, c'est pour les autres). Une mesure qui s'accorderait avec les préconisations de « l'Agence fédérale américaine en charge du respect des lois contre les discriminations au travail » permettant aux employeurs d'obliger leurs salariés à présenter une preuve de vaccination contre le Covid-19 (drôle de conception de la non-discrimination), avec des exceptions possibles pour raisons médicales ou religieuses !
- Dans *Le Progrès* de Lyon, le 2 septembre, deux pages sur les enfants, le virus et le vaccin décrivant les atermoiements gouvernementaux, alors qu'une obscure « communauté pédiatrique est favorable à la vaccination des 12-18 ans » (*Le Monde*, le 28 juillet). Mais un filet en bas de page annonçant : « Ailleurs dans le monde on vaccine dès l'âge de 3 ans » ; suit l'exemple de seulement trois pays : la Chine, Cuba et le Venezuela, trois modèles bien connus et reconnus ! Dans le même registre digne des perles du *Canard enchaîné*, « Les pays membres de l'Union européenne (UE) se sont mis d'accord lundi 30 août pour retirer les États-Unis, Israël, le Kosovo, le Monténégro, le Liban et la Macédoine du Nord, de la liste des pays jugés « sûrs » sur le plan sanitaire, ce qui implique des contrôles accrus pour les voyageurs non vaccinés contre le Covid-19 (*Le Monde*, le 1^{er} septembre). Vous avez bien lu ; des pays qui peinent à vacciner tout le monde viennent de déclarer peu sûr le pays où pratiquement tout le monde a reçu les 2 doses (Israël). Mais lui-même, en marche vers la troisième dose ne vient-il pas de fermer ses frontières, même aux personnes vaccinées ?
- Dans *Libération*, le 21 juillet est faite une présentation du *nudge*, c'est-à-dire d'une

nouvelle façon d'influencer les « larges masses » comme on aurait dit dans les années 60/70 ; non pas à partir de l'idéologie, mais plutôt par un pragmatisme via le *softpower*, où il s'agit de réduire l'écart entre les bonnes intentions des personnes et les mauvais comportements qui les contredisent (cf. Eric Singler et le groupe BVA). Ce qui est étonnant là-dedans n'est pas tant l'extension d'un domaine qui avait fait scandale il y a trente ans avec les propos de Le Lay, directeur de TF1 sur la nécessaire captation du « temps de cerveau disponible » et qui a l'air de passer comme une lettre à la poste aujourd'hui, que le fait que ce paternalisme libertarien vienne contredire la vision encore récemment dominante de l'homo economicus rationnel des néo-classiques et autres néo-libéraux d'aujourd'hui. Cette remise en cause renvoie à une reconnaissance d'un autre pouvoir de l'État, non pas en tant qu'État d'exception comme le dit Agamben, mais d'État redéployé dans une forme réseau dans laquelle, comme nous l'avons affirmé dans le numéro 20 de la revue, la société civile n'existe plus. Ce que reconnaît à sa façon l'éditorial du journal *Le Monde* ce 21 juillet à propos de la crise sanitaire : « L'État était le seul à exercer la pression sanitaire ; cette fois il enrôle les citoyens ». La mise en cogestion du contrôle du passe sanitaire nous en fournit l'exemple le plus éclatant. Aujourd'hui, n'importe quels barmans ou chauffeurs de bus ou employés de bibliothèque se voient contraints d'officier.

- Dans *Le Monde* du 24-25 septembre, une enquête du géographe de la santé E. Vigneron constate une fracture vaccinale (indépendante du facteur âge) entre d'un côté ouest et nord de la France, territoires les moins touchés par la pandémie, mais les plus vaccinés et de l'autre, sud-est, et est, plus touchés, mais pourtant les moins vaccinés (constat paradoxal, mais sujet à de multiples interprétations) ; mais surtout fracture vaccinale suivant grosso modo la « fracture sociale » : c'est dans les communes les plus aisées et les centres-villes qu'on trouve le plus de vaccinés et dans les communes les moins aisées des périphéries et banlieues qu'on en trouve le moins. Si on rentre dans les détails, les 5^e et 7^e arrondissements de Paris ; l'hypercentre et le 3^e à Lyon sont les plus vaccinés ; Seine-St-Denis, quartiers Nord-Marseille, Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Givors les moins vaccinés. Pour les jeunes de 20-39 ans, on a la même corrélation : 56 % ont au moins une dose, 31 % le vaccin complet pour les premiers ; 33 et 16,5 pour les seconds. Cela recoupe la réflexion de Dubet précédemment citée.

- 20 000 restaurateurs ont souscrit des contrats auprès des assurances, avant la pandémie, contre les risques d'exploitation assez mal couverts. Bien leur en avait pris car les précédents ne couvraient pas les risques de fermetures administratives. Toutefois, la pandémie advenue les compagnies d'assurance, à l'exception du Crédit Mutuel et de la MAIF, ont refusé tout remboursement. Or les gros du secteur privé détiennent la plus grosse part des contrats restants (AXA 15000, Allianz et Generali. C'est pourtant un secteur qui a peu souffert de la

crise sanitaire, bien au contraire puisque les remboursements ont été en baisse (moins d'accidents d'automobiles et de cambriolages) alors que les rentrées sont restées les mêmes. Alors que la MAIF a ainsi perdu 150 millions du fait de ses remboursements, les trois gros du secteur ont augmenté leurs bénéfices et leurs versements aux actionnaires. Il est vrai que la tenue en Bourse était pour eux prioritaire alors que les mutuelles n'ont pas cette « contrainte ». Devant les plaintes déposées en justice les juges commenceraient à sévir contre les compagnies qui soit arguent de clause d'exclusion de ce risque, ce qui est illégal ; soit du fait que ce ne soit pas mentionné explicitement sur le contrat ce qui là aussi n'est pas reconnu comme un argument probant. Macron et le Maire ont essayé de menacer les compagnies de taxes pour manquement à l'effort de reprise économique, mais celles-ci ont réagi en soulignant qu'elles soutenaient « l'entreprise France » par l'achat mensuel de bons du Trésor.

- Automne 2020, la deuxième vague de Covid-19 déferle sur l'Allemagne : 10 000 contaminations par jour début octobre, 20 000 mi-novembre, 25 000 à Noël... Au pic de la première vague, début avril, le nombre de cas quotidiens n'avait jamais dépassé les 7 000. La courbe des morts, elle aussi, monte en flèche : 16 000 décès en décembre, soit autant que de mars à novembre inclus. Dans le pays, le choc est d'autant plus violent qu'il est inattendu. Au printemps, l'Allemagne avait fait figure d'exception en Europe. Six mois plus tard, elle se découvrait aussi fragile que ses voisins. Juillet 2021, des pluies diluviennes s'abattent sur la Rhénanie. En l'espace de quelques heures, de petites rivières tranquilles se transforment en torrents impétueux. Des ponts sont arrachés, des maisons décapitées, des routes éventrées. Du jamais vu depuis les inondations de 1962 dans la région de Hambourg. Deux cent mille foyers sont privés d'électricité, 600 kilomètres de voies ferrées détruits. Le bilan humain est terrible : près de 200 morts. La stupeur est totale devant ces scènes vues et revues dans des pays pauvres, mais que personne n'aurait cru possibles dans la région de Bonn. « La langue allemande n'a pas de mot pour décrire une telle dévastation », s'émeut alors la chancelière, Angela Merkel. La pandémie, les inondations... À quelques mois d'intervalle, ces catastrophes ont rappelé à l'Allemagne qu'elle était plus vulnérable qu'elle ne l'imaginait. Coïncidant avec le départ prochain de Mme Merkel, après seize années passées au pouvoir et au terme d'une décennie de croissance exceptionnelle, elles marquent surtout la fin brutale d'une certaine complaisance des Allemands vis-à-vis de leur modèle et de leurs institutions. Comme s'ils découvraient que leur État, qu'ils considéraient comme moderne, efficace et exemplaire par sa gestion rigoureuse des deniers publics, n'avait pas été à la hauteur des enjeux. Comme si les indicateurs de réussite — quatrième puissance économique mondiale avec un PIB de 3 666 milliards d'euros, troisième pays exportateur de la planète, cinquième taux de chômage le plus bas de l'Union européenne (UE) — avaient occultés les faiblesses.

« De l'extérieur, l'Allemagne donne l'impression d'une force impressionnante. C'est vrai si l'on regarde le secteur marchand, la production industrielle, les revenus, les avoirs : dans tous ces domaines, les années Merkel ont été exceptionnelles. Mais si on regarde l'État, le secteur public, certaines grandes infrastructures, le tableau est beaucoup moins reluisant », note l'économiste Moritz Schularick, professeur à l'université de Bonn et à Sciences Po Paris. Lors de la deuxième vague de la pandémie, les Allemands ont ainsi découvert avec étonnement que dans les administrations locales de santé (*Gesundheitsämter*), les données sur les infections étaient encore collectées à la main, à partir de tableaux imprimés sur papier, puis transmises... par fax, avant d'être de nouveau entrées manuellement dans le système informatique central. Dans *Die Welt*, Wolfgang Reitzle, président du conseil de surveillance du groupe chimique Linde, déclarait qu'après les seize années au pouvoir de Mme Merkel, l'Allemagne a « un besoin urgent de redressement ». « Une bureaucratie restée coincée à l'âge du fax, un retard dans le numérique, un Internet lent, des déficiences massives dans les infrastructures, des écoles délabrées, ce ne sont que quelques-uns des déficits honteux pour un pays industrialisé de premier plan », déplorait-il (*Le Monde*, le 19-20 septembre). Le dossier du financement des retraites soigneusement évité pendant la campagne des élections législatives du 26 septembre pourrait constituer aussi une véritable bombe à retardement pour le prochain gouvernement.

Comment en est-on arrivé là ? L'une des réformes symboliques des années Merkel, le « frein à l'endettement » (*Schuldenbremse*), est souvent mise en cause. Ce mécanisme, ancré dans la Loi fondamentale depuis 2009, limite le déficit structurel à 0,35 % du PIB pour l'État fédéral et interdit purement et simplement aux régions tout déficit structurel et donc tout recours à l'emprunt — excepté en cas de crise aiguë, comme dans la crise sanitaire actuelle.

Interlude

- Les talibans, dès leur arrivée à Kaboul, ont promis d'installer un « gouvernement islamique inclusif et ouvert » (*Le Monde*, le 17 août), une information confirmée par *Libération* le 21 août qui fait état d'une déclaration en ce sens de Sirajuddin Haqqani dans une tribune du *New York Times* de février 2020. En vingt ans ils auront au moins appris le nouveau sésame de tous les pouvoirs. Le même journal de tous les pouvoirs leur accorde d'ailleurs un quasi-blanc-seing de « gouvernance » puisque « Il (le mouvement) montre aujourd'hui que, depuis sa défaite éclair, en 2001, il a aussi acquis une redoutable culture politique ».

- Selon l'Oxford Dictionary de 2018, le mot internet le plus significatif est celui de « toxicité » qui se développe aussi bien dans le domaine alimentaire que cosmétique ou encore dans la mode. Il correspond à une injonction simultanée et contradictoire du capital entre liberté et culpabilité, consommation et critique de la consommation source de culpabilisation. Une

injonction qui a du mal à être prescriptive quand on voit ce que cela donne dans la publicité. Ainsi, chez H et M et sa collection « conscious » il est fait été de 10 % de produits biologiques ! Il en est de même du nouveau privatif « sans OGM ».

- Le maire LR de St-Etienne, G. Perdriau donne la leçon à Macron en critiquant le discours anti-universaliste de ce dernier qui ne voudrait rapatrier d'Afghanistan que « les afghans méritants ». À quant des acquis sociaux et de santé réservés aux seuls « français méritants » fait-il aussi remarquer (*Le Monde*, le 28 août). L'universalisme seulement défendu par la droite, on commence à en prendre l'habitude.

- Macron dépoussière le vieux monde en prônant la défiscalisation des pourboires... par carte internet (AFP).

- En 1563, pour s'offrir 1,20 m de drap, un ouvrier modeste devait travailler vingt jours, soit cent fois plus qu'aujourd'hui. L'essence coûte deux fois moins cher qu'en 1970, en dépit des crises pétrolières répétées et d'une explosion de la consommation. Plus spectaculaire encore, le loisir aussi est abondant. En 1841, le Français travaillait en moyenne 70 % de sa vie éveillée. Dans les pays riches, nous n'en sommes plus qu'à 15 %. Le reste n'est pas forcément de l'oisiveté mais des tâches domestiques, éducatives, bénévoles, culturelles... (*Le Monde*, le 31 août).

Inversion de tendance ?

- Au deuxième trimestre 2021, on n'a jamais autant embauché en CDI ou en CDD de plus d'un mois. À l'inverse, le nombre de CDD courts n'était que 70 % de ce qu'il était fin 2019. Économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Eric Heyer y voit, là encore, un effet de l'activité partielle : quand 2 millions de salariés y sont encore placés, forcément le « turnover » de la main-d'œuvre est réduit. Les employeurs sont obligés d'améliorer leurs recrutements. Tant mieux pour les « recrutés », mais il faudra encore attendre que le « stock » de l'activité partielle se soit vidé pour avoir une vue précise des flux d'embauches, et donc du niveau de l'emploi (*Les Échos*, le 1^{er} septembre). Si on prend l'exemple de la restauration, la fuite de la force de travail peu qualifiée (par exemple vers la grande distribution ou l'auto-entrepreneuriat) et aux conditions de travail souvent difficiles pourrait expliquer (ou exiger) un changement de « management » dans ce secteur. La question de la reprise et de ses caractéristiques concerne aussi les cadres. En effet, « La courte reprise économique de 2010-2011 a eu pour effet de limiter l'augmentation du nombre de cadres demandeurs d'emploi et non de l'enrayer », explique une note de l'Insee. La priorité des entreprises était allée à la restauration de leur productivité, notamment en

limitant leurs coûts salariaux, avec pour conséquence une progression du chômage de longue durée pour les cadres. La contrer est donc un enjeu fort du plan de formation des chômeurs de longue durée afin que la même situation ne se reproduise pas en 2021-2022 (*Les Échos*, le 29 septembre).

- Le pouvoir salarial des branches ne se limite pas à la seule fixation du salaire de base. Les conventions collectives peuvent aussi intégrer dans leurs minima conventionnels des compléments salariaux, a jugé le Conseil d'État dans un arrêt rendu jeudi. Un désaveu pour l'exécutif. En effet, la plus haute juridiction administrative a mis un coup d'arrêt à l'interprétation très restrictive de sa réforme du Code du travail de 2017 qu'a tenté d'imposer l'exécutif sur le sujet très sensible du pouvoir salarial des branches. En l'occurrence le gouvernement et sa ministre Muriel Pénicaud s'étaient montrés plus royalistes que le roi-patronat. En effet, les ordonnances du début du quinquennat ont maintenu les salaires au sein du domaine réservé où les branches peuvent imposer des règles aux entreprises. Mais dans une version limitée aux seuls « salaires hiérarchiques ». Par là, le gouvernement entendait le seul salaire de base, pas les compléments de salaire. Une position dénoncée par les syndicats, mais aussi par une partie du patronat craignant le dumping social lors de l'élaboration de la réforme. Pour tenter de contrer ces restrictions, nombre de branches ont décidé d'intégrer des compléments de salaire dans les minima salariaux. (*Les Échos*, le 8 octobre).

- En réformant son cadre d'analyse pour comprendre l'état de l'économie et poser son diagnostic sur l'inflation, la croissance et les tensions économiques, la BCE abandonne son monétarisme archaïque, où elle réservait toujours une place à part à l'évolution de la masse monétaire sans véritablement prendre en compte les risques que faisait peser la finance sur l'économie. Ses analyses seront désormais articulées autour d'un premier axe économique à part entière, et d'un autre qui associe des aspects financiers et monétaires. Il s'agit d'une modernisation considérable car, ce faisant, elle laisse derrière elle une lecture étroite du monétarisme. Elle adopte aussi une vision plus complexe de la finance, où les banques ne sont plus l'alpha et l'oméga du financement des entreprises, et les préoccupations de stabilité financière — comme les bulles éventuelles sur certains actifs, ou la vulnérabilité de certains intermédiaires financiers — seront explicitement prises en compte. Les liens dits « macrofinanciers » font ainsi leur entrée formelle dans l'analyse. Voilà de quoi infléchir sérieusement les logiques décisionnelles du conseil des gouverneurs ayant jusqu'alors, parfois à son corps défendant, fait preuve d'une apparente contradiction entre des décisions de politique monétaire et des risques de stabilité financière parfois criants, par exemple en remontant les taux prématurément en 2011 alors que la crise de 2008 n'avait pas encore produit tous ses effets (Natacha Valla, Sc. Po Paris, in *Le Monde*, le 19 juillet).

- La crise sanitaire a produit à retardement, dans la période de sortie de crise, une rupture des stratégies industrielles de flux tendus, ce qui constitue une grande première. La mondialisation de la fin du XX^e siècle peut être résumée à l'invention du « container » et à sa standardisation¹ qui ont simplifié les opérations de déchargement en dévalorisant les métiers afférents de dockers et de conducteurs de poids lourds. Ce qui circulait suivant ces nouvelles modalités est alors apparu comme quasiment gratuit pour les industriels s'appuyant sur la nouvelle division internationale du travail et les délocalisations. Un secteur qui a ensuite souffert d'un sous-investissement chronique conduisant à la crise actuelle de l'offre (G. Lachenal, *Libération*, le 7 octobre).

- Bruxelles met en sommeil sa taxe numérique. Sous la pression des États-Unis, l'exécutif européen gèle le projet censé financer en partie le plan de relance de Bruxelles. Les Européens renoncent, du moins provisoirement, à instaurer une taxe numérique que les **Américains** jugent discriminatoire. Pour justifier sa décision, l'exécutif communautaire invoque l'accord sur la taxation des multinationales, conclu sous l'égide de l'OCDE, grâce à l'impulsion américaine, et approuvé ce week-end par le G20 à Venise. Mais cela les oblige à abandonner les mesures nationales envisagées contre les Gafa et réduit en outre le champ de l'action internationale aux firmes multinationales (*Le Monde*, le 14 juillet). Par ailleurs, une amende de 746 millions d'euros a été infligée à Amazon suite à des plaintes collectives déposées devant l'autorité luxembourgeoise de protection des données personnelles (*Médiapart*, le 31 juillet).

- « On a su passer en télétravail du jour au lendemain sans trop de difficultés. Sortir de dix-huit mois de travail à distance s'avère bien plus complexe », résume Jean-François Ode, directeur des ressources humaines (DRH) chez Aviva France (*Le Monde*, le 30 août). « Le sujet que l'on voit poindre en cette rentrée dans les entreprises, c'est celui de la mise en place des nouvelles règles de télétravail, qui était en quelque sorte « en open bar » jusqu'à présent, confirme Benoît Serre, vice-président national délégué de l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (*Le Monde*, le 28 août). « La crise sanitaire qui n'en finit pas, chaque semaine qui apporte son lot de nouveautés, une organisation du travail qui met du temps à se stabiliser... Tout cela entraîne des risques de désengagement, de démotivation, de fragilisation des collectifs de travail », remarque Marie Bouny, codirectrice de l'équipe stratégie et performance sociale au sein du cabinet LHH, expert du reclassement. « L'absentéisme a déjà fortement augmenté en 2020 et les risques psychosociaux sont devenus la deuxième cause d'arrêts maladie, souligne sa collègue Natalène Levieil, spécialiste des problématiques de climat social. Nous pensons qu'il existe un vrai risque que cela continue à progresser. » (*ibid.*). Certes, pour environ un tiers des salariés, exercer son activité de chez soi s'est traduit par une dégradation des conditions de travail, qu'il s'agisse

d'un manque de place, d'un environnement bruyant ou de l'obligation de concilier tâches ménagères et missions professionnelles. Mais pour les deux tiers restants, l'opération semble avoir été plutôt gagnante. Dans tous les cas c'est un coup de canif supplémentaire donné à l'ancien modèle fordiste du travail centré sur l'usine puis l'entreprise et à son accompagnement par un État providence qui cadrerait et éventuellement contrôlait l'ensemble. C'est justement ce contrôle qui pose problème aujourd'hui, car s'il ne disparaît pas dans les nouvelles formes de travail, il change de nature en intégrant plus largement l'auto-contrôle que le contrôle disciplinaire. D'autant qu'il est possible qu'apparaissent des tensions entre salariés vaccinés et non vaccinés, les premiers redoutant de partager leur *open space* avec les seconds (*ibidem*). Plus que jamais, les entreprises devront « rassurer » les salariés, souligne Marie Bouny et par exemple, leur garantir le « droit à la déconnexion ».

La voie vers le télétravail n'est donc pas un long fleuve tranquille contrairement à ce que certains augures nous promettaient courant au-devant d'une nouvelle virtualisation du travail à travers les impératifs pandémiques. Pour J-F-Ode (*op.cit*), la limite au télétravail semble fixée a priori : « On fera sans doute plus de télétravail après la pandémie qu'avant, mais jusqu'où ira-t-on ? J'écarte le 100 % télétravail sauf certificat médical, pour éviter de verser dans l'"ubérisation". Comment différencier un télétravailleur d'un prestataire, si je n'ai plus de salariés mais des gens qui exécutent des tâches à domicile ? Pourquoi garder des salariés si je peux réaliser des prestations à l'étranger pour moins cher ? »

Un journal proche du patronat comme *les Échos* en est bien conscient quand le 30 août D. Barroux écrit : « Pour les managers en cols blancs longtemps hostiles à la généralisation du travail loin du bureau, il va falloir trouver très vite un nouvel équilibre et prouver que cette liberté accordée aux salariés débouchera plus sur un gain de productivité que sur un nouveau choc de perte de compétitivité aux allures de 35 heures ». C'est que la virtualisation du travail par sa dématérialisation remet en selle, par compensation, ce qui apparaît tout à coup pour certains, comme la « vraie vie » et accessoirement un moyen d'échapper à la pression et à la concurrence.

- Concernant la France, le cercle pernicieux de la boucle « prix/salaires » n'est pas engagé. « Si les salaires venaient à augmenter en réponse à la hausse des prix, cela pourrait nourrir une inflation durable, et c'est cela qui inquiète », confirme Eric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Mais aucun des ressorts de ce cercle redouté ne semble aujourd'hui se mettre en place. Les salaires ont été désindexés de l'inflation après les crises pétrolières et, malgré les pénuries de main-d'œuvre qui existaient déjà avant la crise, les salaires sont restés atones entre 2017 et 2019 pendant que les pensions de retraite reculaient sensiblement pour les mêmes raisons. La mécanique est-elle

enrayée ? Peut-être. En effet, du côté du marché du travail « Aujourd'hui, on crée soit des emplois très qualifiés, soit des emplois très peu qualifiés, et les emplois intermédiaires tendent à disparaître, de sorte que le salaire moyen ne bouge pas », avance M. Heyer. La spirale se formerait plutôt métier par métier. La disparition du risque d'une forte inflation se paierait au fond par un profond bouleversement du marché du travail. (*Le Monde*, le 19 septembre). Pour d'autres observateurs de la vie économique et sociale, hormis le cas particulier de la Grande-Bretagne victime d'une fuite de force de travail à cause du Brexit, les pénuries d'emploi pousseront plutôt les entreprises à rechercher des hausses de productivité en l'état, plutôt qu'à proposer des salaires plus attractifs, mais là encore les différents secteurs n'évolueront pas de la même façon (voir le problème de recrutement actuel dans le secteur hôtellerie/restauration). Et du côté de la production, les tensions semblent conjoncturelles et liées à la distorsion de consommation au profit des biens durables par rapport aux services. Cette production de biens durables, surtout aux États-Unis en raison du soutien de Biden au pouvoir d'achat, s'est vue la première stimulée pendant la pandémie alors que c'est celle qui est la plus soumise aux contraintes de transport et aux ruptures de stock d'où la tension sur les prix. Cela s'étend aussi à des biens semi-durables comme les chaussures de sport. Mais dans l'ensemble, il n'est pas question d'une remontée des taux à laquelle seule s'est risquée la banque centrale de Nouvelle-Zélande. La Fed et la BCE se préparent plutôt à réduire les aides à partir de l'idée que la surchauffe n'est que temporaire (*Libération*, le 7 octobre), dans un contexte globalement déflationniste, même si « la reprise » le masque provisoirement pourrions-nous rajouter. Par ailleurs, les prix alimentaires mondiaux ont augmenté de 33 % en août par rapport à l'année précédente. Corrigés de l'inflation, les prix des denrées alimentaires sont à leur plus haut niveau depuis 60 ans... Que ce soit pour le pain, le riz ou les tortillas, les gouvernements du monde entier savent que la hausse des prix des aliments peut avoir un prix politique. Le dilemme est de savoir s'ils peuvent en faire assez pour éviter d'avoir à payer²...

Réforme de la fonction publique en France

- L'existence de corps fait que le parcours des fonctionnaires est connu à l'avance. Là, on fait sauter le verrou corporatif, et une nouvelle architecture de la fonction publique se met en place, avec une relation plus individualisée entre l'agent et l'employeur. Cela permet une plus grande mobilité pour les fonctionnaires. Mais cela remet aussi en cause tout le système de rémunération et de progression. Il faut donc d'autres règles générales pour encadrer cette nouvelle situation, situation dans laquelle le jeu stratégique entre les syndicats et le gouvernement est brouillé. Car on sort également de l'habitude du grand rendez-vous salarial annuel tournant autour de la question de l'augmentation générale du point d'indice,

avec une application corps par corps. On entre dans une logique de contractualisation et de liberté. Le poids de l'avancement pèse sur le fonctionnaire à titre individuel beaucoup plus qu'avant : ce sera à lui de se préparer, de chercher des formations, de rédiger un bon CV, de solliciter un autre ministère ou un autre établissement public, d'accepter d'être mis en concurrence avec d'autres agents ou des candidats venant du privé. Le projet de réforme se rapproche de la logique du privé en soulevant les barrières qui bloquent l'avancement des carrières sous prétexte d'une sécurité de statut. Il est souvent impossible d'accéder à l'indice salarial le plus élevé, et cela nourrit de la frustration et du mécontentement ; le système est donc à bout de souffle nous dit Amélie de Montchalin. Il est bloqué et s'autoproduit tout au long de la hiérarchie. Les tentatives de réforme précédentes auraient échoué parce qu'elles mêlaient tradition corporatiste (des augmentations générales hiérarchisées pour tous) et incitations au mérite (un système de primes à la motivation). Pour elle, il s'agissait d'une fausse individualisation gardant les inconvénients sans fournir de véritables avantages. De son côté, la crise sanitaire n'a pas forcément renforcé les hiérarchies redoutables de la fonction publique puisqu'elle a plutôt mis en lumière le caractère essentiel des emplois d'exécution. On commence donc à s'interroger sur la hiérarchie sociale et l'utilité relative des uns et des autres dans la fonction publique, mais il y a peu de chance que la future réforme gouvernementale soit pensée dans ces termes-là (*Le Monde*, le 22 septembre 2021).

- L'équité à la sauce Montchalin. Alors que le gouvernement prône flexibilité à la place de rigidité, décentralisation à la place de centralisation dans le public et négociation d'entreprises plutôt que de branches dans le secteur privé voilà qu'il veut « égaliser » les territoriaux marseillais et parisiens avec les territoriaux de n'importe quelle petite municipalité sur le modèle de la fonction publique à propos des 35 h ; un modèle qui d'ailleurs ne lui sert plus de modèle (*Le Monde*, le 29 septembre).

Pandémie et blocage

- Les usines de Stellantis, Renault et Toyota en France sont désormais toutes concernées par les arrêts de production. Une désorganisation qui touche la vie quotidienne des ouvriers mais aussi leur fiche de paie. L'aggravation-surprise des pénuries de puces électroniques, survenue à la rentrée, continue de soumettre les usines automobiles tricolores à un « stop & go » difficile à vivre au quotidien. Mais l'impact est aussi sonnant et réverbérant. Renault, en vertu d'un contrat de solidarité signé au début de la crise sanitaire (et renouvelé cette année), indemnise à 100 % ses ouvriers en chômage partiel. Mais les accords d'activité partielle longue durée (APLD) signés chez Stellantis et Toyota prévoient que les ouvriers ne perçoivent alors que 84 % de leur salaire net. « L'inquiétude commence à monter

sérieusement », témoigne Thomas Mercier de la CGT. Et ce sans même parler des intérimaires, employés par milliers dans les usines automobiles. « Ils se retrouvent avec des fiches de paie de 350 ou 400 euros, quand leurs contrats ne sont pas tout simplement arrêtés », souffle un syndicaliste (*Les Échos*, le 23 septembre).

- Quand les autorités vietnamiennes ont contraint le groupe sud-coréen SangShin à fermer ses usines d'Ho Chi Minh-Ville en raison de la recrudescence de l'épidémie de Covid-19, l'information n'a pas fait la « une » des journaux, pas plus que l'arrêt dans le même pays des établissements du taïwanais Pou Chen. Embouteillages indescriptibles. Ils sont pourtant parmi les principaux fabricants des baskets Nike. La marque américaine a annoncé, le 24 septembre, que les difficultés de ses fournisseurs asiatiques allaient compromettre ses ventes. Il n'y aura pas assez de baskets pour tout le monde à Noël. Le groupe, qui s'attendait à une hausse de ses ventes de 15 % pour la fin de l'année, a révisé ses espérances à la baisse (pas plus de 5 %). D'autant que ses difficultés ne s'arrêtent pas à la porte des usines mais qu'elles s'étendent aussi aux ports et aux bateaux. Quarante jours suffisent d'ordinaire pour acheminer vers l'Europe et l'Amérique ses conteneurs remplis de Converse, Nike et autres Jordan. Il en faut quatre-vingts actuellement du fait des embouteillages indescriptibles qui ralentissent les opérations d'embarquement et de débarquement des marchandises. Pénuries de composants, de personnel, usines bloquées, ports asphyxiés. Nike illustre la complexité et les limites de cette mondialisation au bord de la thrombose. Avec près de 45 milliards de dollars (38,5 milliards d'euros) de chiffre d'affaires, la firme est le premier équipementier sportif mondial. Pour fabriquer ses chaussures, il fait travailler 1,2 million de personnes dans 458 usines dans le monde. Mais seules 5000 personnes travaillent dans des ateliers situés aux États-Unis. L'écrasante majorité des emplois est située chez des sous-traitants en Chine, en Indonésie et au Vietnam. Dans ce seul dernier pays, le plus important pour lui, près de 500 000 personnes fabriquent des produits Nike (dont 80 % de femmes), cent fois plus qu'aux États-Unis, son plus gros client (*Le Monde*, le 28 septembre). Il en est de même pour le marché annuel du jouet. « Un conteneur de 40 pieds [environ 12 mètres] pour rapporter la marchandise de Chine, qui nous coûtait avant le Covid 3 000 dollars [2 555 euros], vaut désormais aux alentours de 19 000 dollars », explique Julien Vahanian, le directeur de l'entreprise Wilson-Jeux, qui fait fabriquer 80 % de ses produits en Europe et 20 % en Chine (*ibid.*).

- En prévision des fêtes de fin d'année, le premier distributeur américain, Walmart, a annoncé l'embauche de 150 000 personnes aux États-Unis avant la fin 2021. Certains emplois seront temporaires, mais beaucoup permanents. Les employés viendront en grande partie travailler dans les entrepôts et pour les livraisons en ligne. Un chiffre vertigineux qui traduit la réussite du déploiement de Walmart dans le commerce électronique. Son

homologue français Carrefour n'en est pas encore là. S'il investit régulièrement sur Internet, son obsession depuis quelque temps est de grossir. Ou, plus exactement, de faire le ménage sur un marché français trop concurrentiel à son goût et à celui des analystes, qui massacrent ce secteur en Bourse. Émietté entre cinq ou six acteurs nationaux et nombre de joueurs régionaux, il est régulièrement ravagé par des guerres des prix qui dévorent les marges et mangent les capacités d'investissement. Celles-ci seraient pourtant bienvenues pour faire face aux deux évolutions majeures de la distribution : l'explosion de l'épicerie en ligne et la préoccupation écologique qui privilégie le bio et la proximité. Le rapprochement prévu entre Auchan et Carrefour allait dans ce sens, mais les discussions viennent d'être rompues par la direction de Carrefour.

Mais toutes ces considérations évitent soigneusement de considérer une spécificité française qui explique davantage la détresse des hyper-épiciers que le spectre d'Amazon. À côté de ces géants en difficulté prospèrent des acteurs qui n'ont pas besoin d'échafauder d'ambitieux plans de conquête pour exister. Les Leclerc, Intermarché ou Système U, qui peuplent les campagnes françaises, vendent plus et gagnent plus. Selon une enquête menée par le lobby des industries de la grande consommation, l'ILEC, la marge opérationnelle (rapportée à l'actif d'exploitation) de ces distributeurs dits « indépendants » s'établit chaque année autour de 12 %, contre moins de 3 % pour Carrefour, Auchan et Casino. La marge des premiers procure un bon carburant pour mettre le feu aux prix. Outre le format de leurs magasins, plus petits et rentables que les hypers, la maîtrise de leurs coûts est déterminante. Elle provient de l'organisation décentralisée de ces structures, qui rassemblent des entrepreneurs locaux autour d'une marque et d'une centrale d'achat commune, combinant la flexibilité de la PME à la puissance de négociation d'un grand groupe. Pour l'instant le système des indépendants a largement profité du déclin des centres commerciaux et hypermarchés fermés pour cause de confinement, puis de distanciation, dont la centralisation constituait la force et l'identité des groupes intégrés. Le pari de Carrefour est que cette position de force n'est pas éternelle et que le virage numérique pourrait à nouveau rebattre les cartes en nécessitant de très lourds investissements. Après tout, Walmart a bien réussi son adaptation. Mais sur le champ de ruines de ses concurrents traditionnels. De là à s'en inspirer. (Ph. Escande, *Le Monde*, le 1^{er} novembre).

- À marche forcée vers la voiture électrique. L'Union européenne a beau décréter la fin du moteur thermique en 2035, les constructeurs ont beau annoncer des ventes massives de véhicules à batterie dans les dix ans, la greffe électrique n'a pas encore complètement pris. On est aujourd'hui à 10 % des ventes de voitures électriques neuves en France mais à écouter nombre d'automobilistes, des freins puissants demeurent pour aller très au-delà. Et on pourrait les résumer ainsi : « Tant que la voiture électrique est 10 000 euros plus chère à

l'achat qu'une thermique équivalente, tant que son usage n'est pas aussi simple et fluide qu'avec ma voiture actuelle, pas question de changer. Principalement à cause de la faible densité du réseau de bornes de recharge. Les constructeurs n'ont pas toutes les cartes en main et c'est aussi ce qui les inquiète. » (*Le Monde*, le 28 juillet).

Risque inflationniste ?

- La dette nette des entreprises françaises n'aurait pas réellement bougé selon le directeur du Crédit Mutuel. En effet, si l'endettement brut des entreprises a augmenté depuis dix-huit mois, la trésorerie aussi. Par ailleurs, les inquiétudes sur la situation des entreprises françaises, sur leur profil de risque, ne se sont pas matérialisées. Les banques ont fait d'importantes provisions pour prévenir d'éventuels défauts. Mais pour l'instant, rien de tout cela ne s'est produit (*Les Échos*, le 28 septembre). À un niveau macro-économique, par exemple celui de la dette publique, la plupart des politiques, depuis les années 1980 s'en tiennent à une théorie de la croissance exogène qui ne dépendrait que des entreprises alors pourtant que les économistes ont avancé depuis longtemps d'idée d'une croissance endogène affectée par la politique et les institutions économiques. En particulier, investir dans l'éducation, la formation, la recherche, l'innovation, la politique industrielle a vocation à doper la croissance, tandis que d'autres types de dépenses — notamment administratives — n'ont pas d'effets avérés sur elle. Cette vision indifférenciée de la dépense publique, qui prévaut parmi les décideurs économiques, a également dicté la politique européenne et les fameux critères de Maastricht : pour décider si un pays est « dans les clous », on se borne à vérifier que la dépense publique totale dans ce pays ne dépasse pas 3 % de son PIB, sans se préoccuper de la nature de la dépense publique. Or, les investissements publics, qui augmentent la croissance du même coup, permettent de réduire notre dette à long terme, à la différence des autres types de dépenses. Plutôt que de se focaliser sur le montant total de la dépense publique, il faut donc plutôt prendre en compte sa composition, c'est-à-dire la part de la dépense publique consacrée aux investissements de croissance. C'est exactement la philosophie qui a inspiré le président du Conseil italien, Mario Draghi. Celui-ci a décidé d'utiliser les fonds du plan de relance européen pour emprunter davantage et, ainsi, financer un investissement de 10 % du PIB sur cinq ans dans l'éducation, la recherche, la santé, le numérique... (Ph. Aghion, *Le Monde*, le 8 octobre).

- Mais les politiques monétaires expansionnistes ont renforcé les pratiques de spéculation devenues opportunes plus que structurelles du fait d'un recul excessif du rendement des actifs financiers normaux. Que faire pour assurer la continuité d'une stabilité financière ? Le plus évident serait de renoncer aux politiques monétaires expansionnistes. Mais c'est

difficile, sinon impossible dans des économies très endettées où le passage à une politique monétaire restrictive, et donc à des taux d'intérêt élevés, déclencherait une crise des dettes. Il faut donc plutôt décourager l'investissement dans les actifs spéculatifs, ce qui nécessite de mobiliser plusieurs instruments : d'une part l'interdiction des cryptomonnaies privées (comme l'a fait la Chine) et la taxation des plus-values en capital réalisées à court terme ; d'autre part parce que cela agit dans l'autre sens, augmenter les avantages fiscaux liés aux investissements dans le capital productif. Si cela n'est pas fait, une situation paradoxale se prolongera : la concomitance d'une politique monétaire expansionniste et de taux d'intérêt bas qui nourrissent la spéculation et réduisent les gains de productivité de l'économie réelle. (*Le Monde*, le 3-4 octobre). Sans surprise, ce quotidien reprend l'antienne de la séparation entre activité spéculative (irréelle !) et économie « réelle » sans rien comprendre du processus de totalisation du capital que représente la « globalisation ». Des taux qui ont d'autant tendance à rester tendanciellement à la baisse que le monde continue à « souffrir » d'une surabondance d'épargne et une surabondance plus structurelle que conjoncturelle contrairement à ce qui a parfois été exprimé pendant la crise sanitaire (épargne forcée due aux confinements³). En effet, la théorie du cycle de vie comme quoi on épargne de façon différente au fur et à mesure du vieillissement a été largement démentie par l'exemple du pays le plus âgé qu'est le Japon et aujourd'hui beaucoup reprennent la loi fondamentale de Keynes sur la propension marginale à consommer et épargner (*Les Échos*, le 7 octobre). Or, si cette théorie devait servir à sortir de la crise par la réduction des inégalités (la croissance des bas revenus et la baisse du chômage augmentent la propension à consommer et diminuent celle à épargner), c'est aujourd'hui l'inverse qui se passe avec une augmentation des inégalités (de revenus et surtout de patrimoine) qui entraîne un niveau élevé d'épargne, y compris parmi les actifs. En effet, ces derniers ne consomment pas à tout va, parce qu'ils capitalisent tout ou partie de leur future retraite, du fait de bas rendements actuels qui les entraînent à maintenir une épargne supplémentaire de précaution pour combler le manque à gagner. Et contrairement à tous les discours de droite, mais parfois aussi de gauche sur le fait que les inégalités sont aujourd'hui entre vieux et jeunes, elles le sont bien plus entre pauvres et riches.

Il est à noter que cette surabondance d'épargne se retrouve aussi au sein des pays émergents. Ainsi, le surendettement gigantesque d'Evergrande (300 mds de \$ ne fait pas courir à la Chine et au monde un crash du type Lehman Brothers de 2008 car la Chine a une surabondance d'épargne intérieure d'un tout autre niveau (7500 mds de \$) sans parler de ses réserves (3000 mds de \$). La crise d'Evergrande n'est pas vraiment une crise de ce mastodonte (cygne noir) de l'immobilier, mais le signe d'un changement de politique du PCC pour garder le contrôle sur l'économie en général et réduire l'aventurisme de certains de ses postes capitalistiques les plus avancés (cf. l'interdiction des cryptomonnaies). Cette stratégie

freinera l'activité entrepreneuriale qui a joué un rôle si important dans le dynamisme du secteur privé chinois, avec des conséquences durables pour la prochaine phase de développement économique de la Chine qui reposera sur l'innovation (Stephen. S. Roash, in *Les Échos*, le 7 octobre).

- Avec la reprise, le décrochage des retraités par rapport aux actifs va à nouveau s'accroître ces prochaines années, car les pensions sont (au mieux) indexées sur l'inflation, qui progresse moins vite que les salaires. La réforme du système universel de retraite prévoyait d'indexer les pensions sur les salaires, mais elle a été abandonnée (*Les Échos*, le 8 octobre).

- L'hypothétique réindustrialisation de la France par Macron est conçue sur le modèle de la start-up nation. Non pas une relocalisation de ce qui peut l'être, mais le ciblage sur les industries d'avenir. Un choix qui n'est pas celui de l'Allemagne, mais qui à la limite se défendrait, s'il n'était pas soutenu par l'idée de renforcer « l'attractivité de la France ». Il ne s'agit donc pas d'une politique de reconquête d'une certaine souveraineté comme le propose Montebourg, mais de faire plaisir au patronat et aux investisseurs étrangers (baisse des impôts de production et augmentation de la flexibilité du marché de l'emploi et du travail). Et la *French Tech* semble très dépendante des Gafam et des États-Unis comme le montre Sylvain Rolland dans son article : « La French Tech profite-t-elle vraiment à la France », *La Tribune*, le 23 septembre.

De la même façon les investissements de la banque publique qui en a la charge (BPI) ne semblent pas particulièrement concerner la recherche médicale, les vaccins ou les produits décarbonés, mais par exemple au profit de Sorare, une plateforme pour acheter ou vendre des cartes de joueurs de foot cryptées par un *blockchain*. Pas de vision stratégique d'un État planifiant une nouvelle politique industrielle, mais une activité de placement à courte vue d'un État courtier d'affaires (cf. Bruno Amable, *Libération*, le 28 septembre).

- Google renonce à devenir banquier. L'entreprise a annoncé, vendredi 1er octobre, l'abandon de son projet Google Plex. L'idée, en chantier depuis plus de deux ans, était de proposer aux utilisateurs du système de paiement Google Pay d'ouvrir un compte donnant accès à une carte de crédit et à des services financiers. Pour ne pas froisser les banques, Google brandissait le drapeau blanc de la coopération. Des établissements comme Citi, la Banque de Montréal ou Stanford Federal Credit Union, disposant de peu d'agences, ont signé avec la star de Mountain View (Californie). Google se contentera de développer des outils numériques au service des banques... La complexité de ce métier hautement régulé et si différent du leur a eu raison de leurs ambitions. Au-delà, cette histoire bat en brèche l'idée des GAFA conquérant le monde de proche en proche, apportant la rupture à toutes les activités industrielles qu'ils touchent de leur grâce. Apple et Google devaient fabriquer des

voitures, vendre des shampoings et des voyages, bouleverser le marché de l'assurance, de l'habitat, de l'urbanisme, des télécoms ou de l'énergie. Leurs chercheurs et leurs milliards allaient changer le monde à leur profit. Ils sont restés finalement près de leur base de départ, et la seule diversification réussie est celle des centres informatiques de données pour le cloud, l'informatique dématérialisée. La rupture numérique a bien lieu ailleurs, mais elle passe par des acteurs spécialisés : Tesla pour l'automobile, Spotify pour la musique, N26 pour la banque, Netflix pour le cinéma. (Ph. Escande, *Le Monde* le 5 octobre).

- Isabelle de Silva n'a pas été reconduite comme responsable de l'Autorité de la concurrence après son premier mandat de 5 ans au cours duquel elle avait infligé amendes et sanctions à Apple et Google pour leurs positions dominantes monopolistiques. Elle était par ailleurs fort réservée par rapport aux nouveaux projets de fusions-acquisitions en cours aussi bien celui initié par Veolia que la future naissance d'un super M6 fusionnant avec TF1, un projet apparemment cher à Macron. Dans les milieux bien informés (comme on dit), il semblerait que le pouvoir en place lui préfère un successeur plus proche des milieux d'affaires (*Libération*, le 6 octobre).

- Une crise tous les dix ans ? Cette idée trop empirique fait bondir certains économistes. « Ce n'est pas en tirant une droite entre deux points d'observation qu'on a un raisonnement », s'indigne l'un d'eux. De fait, la crise liée au Covid-19 en 2020 intervient un peu plus de dix ans après celle des *subprimes* en 2008, qui venait environ dix ans après le crash de la bulle Internet au tournant des années 2000, ou la crise asiatique de 1997. En remontant, on trouve la crise des « junks bonds » (« obligations pourries ») de 1987, qui fit disparaître quelques caisses d'épargne américaines, et, encore avant, les chocs pétroliers des années 1970. Étonnamment, la recherche académique tend à valider ce que les faits donnent à observer. Dans une série de travaux menés sur des dizaines de pays pendant plus d'un siècle, l'économiste américain Barry Eichengreen a constaté que les crises surviennent bien tous les dix ans en moyenne, à quelques années près. « Ce qui ne veut pas dire que la prochaine crise arrivera dans dix ans », prévient toutefois l'un de ses coauteurs, l'économiste Michael Bardo. Ce dernier observe également que les crises sont de plus en plus onéreuses pour les États, depuis que ces derniers ont appris qu'intervenir coûtait paradoxalement moins cher à la collectivité que s'abstenir de le faire (*Le Monde* le 9 octobre). Pour Daniel Cohen, la crise liée au Covid-19 « n'est pas résolue d'en haut, uniquement par un bon dosage de la politique économique, mais exige une coproduction de l'État et de la société tout entière ». Dans un monde où survient une crise tous les dix ans, « prévoir, planifier, anticiper, c'est la seule solution possible, souligne l'historien Jean Garrigues, spécialiste de la période contemporaine, pour qui le Covid-19 a conduit à une relégitimation de l'État-providence aussi profonde qu'après la crise de 1929. Gérer prudemment les deniers publics, c'est plutôt un frein à la

réforme et à l'anticipation, à l'idée même d'un plan d'investissement, même si la planification peut prendre en compte ce paramètre. » La France, comme nombre de grands États occidentaux, a choisi de faire les deux — protéger dans l'urgence et investir pour l'avenir, puisque le plan « France 2030 » doit être présenté le 12 octobre. Une voie confortable, rendue possible par la politique extraordinairement accommodante de la BCE et des grandes banques centrales (*ibid.*).

Temps critiques, le 12 octobre 2021

1. – Cf. Sergio Bologna : « De l'usine au conteneur », revue *Période*. [↔]
2. – <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-09-15/priciest-food-since-1970s-is-a-big-challenge-for-governments> [↔]
3. – Celle-ci augmente néanmoins aussi puisque selon le rapport annuel d'Allianz consacré au patrimoine des ménages dans le monde, les actifs financiers bruts mondiaux ont augmenté de 9,7 % en 2020, atteignant pour la première fois la barre symbolique des 200 000 milliards d'euros. Un effet des mesures de confinement, qui ont forcé les gens à épargner un peu partout dans le monde, et des aides exceptionnelles déployées par les États et les banques centrales durant la crise (Les Échos, le 8 octobre). [↔]